



AVIS A MANIFESTATION D'INTERÊTS N°S97/2019 POUR LA SELECTION D'UN CABINET DE CONSULTANTS EN VUE DE LA REALISATION D'UNE ETUDE DE FAISABILITE POUR LA MISE EN PLACE D'UN SYSTEME UNIFIE DE TRACABILITE DU CACAO D'ORIGINE CÔTE D'IVOIRE

1. CONTEXTE

Lors de la 23ème conférence sur les changements climatiques à Bonn en novembre 2017, la culture du cacao a été considérée comme étant un des facteurs de la déforestation et la dégradation des forêts. A cet effet, les principaux acteurs du public et du privé de l'industrie du secteur cacao en Côte d'Ivoire et au Ghana se sont engagés en vue de l'élimination de ce fléau.

Pour se faire, un plan d'action commune a été établi avec pour objectif d'encourager l'équilibre entre population, agriculture et foresterie et de renforcer ainsi les engagements des partenaires publics, privés et donateurs pour permettre la mise en oeuvre d'un plan qui sera élaboré et approuvé par l'industrie et les gouvernements respectifs du Ghana et de la Côte d'Ivoire.

L'un des engagements principaux de ce plan d'actions est le renforcement de la cartographie de la chaîne d'approvisionnement, avec pour objectif final l'obtention d'une traçabilité totale de la plantation à l'exportation du produit sous toutes ses formes.

C'est dans ce contexte que le Comité de Pilotage de suivi du cadre d'action envisage de sélectionner un Cabinet en vue de réaliser une étude de faisabilité pour la mise en place d'un système national de traçabilité du cacao d'origine Côte d'Ivoire.

L'objectif principal de cette étude est de proposer, en se basant sur des expériences déjà menées sur le terrain, un système national de traçabilité techniquement, économiquement, financièrement et socialement viable sur toute la chaîne de valeur du cacao d'origine ivoirienne.

2. MISSION DU CABINET

Conformément à l'objectif ci-dessus, le Cabinet qui sera retenu aura à :

- mettre en place un système national de traçabilité efficace et efficient qui permette d'identifier et de retrouver l'historique de toutes les étapes du parcours du cacao;
- proposer un système qui permettra de retracer tous les échanges commerciaux entre les acteurs de la chaîne de valeur du cacao en Côte d'Ivoire et d'en faire l'évaluation financière;

Aussi, l'étude qui sera menée par le Consultant concernera les principaux tronçons de la chaîne de commercialisation qui sont :

- du producteur et sa plantation au premier maillon de la chaîne de commercialisation qui regroupe les acteurs directs tels les pisteurs, les acheteurs et les coopératives, les traitants ainsi que les autres acteurs indirects ;
- du premier maillon au deuxième maillon de la chaîne de commercialisation qui comporte les exportateurs, transformateurs usiniers.

3. DUREE DE LA MISSION

La durée maximale de la mission est de **quatre-vingt-dix jours (90) jours** à compter de la date de notification du contrat de prestation de service.

4. QUALIFICATION DU CONSULTANT

Le Cabinet devra de manière générale, avoir :

- une bonne connaissance de la filière cacao, du fonctionnement des organisations professionnelles agricoles et du contexte forestier ivoirien ;
- démontrer sa capacité à mener à bien cette étude avec suffisamment d'expérience dans la traçabilité des produits agricoles et avoir la capacité éprouvée de produire des rapports cohérents de haute qualité ;
- une méthodologie et un plan de travail suffisamment cohérents et explicites.

Le Cabinet devra en outre, disposer de personnel doté d'une expérience professionnelle d'au moins cinq (5) années et avec les profils suivants :

- Un chef de mission, ingénieur agronome (BAC + 5) avec une expérience éprouvée de la filière Café-Cacao et ayant une expertise en matière de système de commercialisation du cacao, notamment de la chaîne de commercialisation ;
- Un ingénieur logistique (BAC+5) et ayant une expérience professionnelle d'au moins 5 ans en matière de conception et mise en place de système de traçabilité ;
- Un ingénieur informaticien (BAC + 5) et ayant une expérience professionnelle d'au moins 5 ans en matière de conception de systèmes d'informations géographiques.

5. METHODE DE SELECTION DU CABINET

Le Cabinet sera sélectionné selon la méthode de Qualification de Consultant (QC), conformément au code des marchés publics de Côte d'Ivoire en matière de Sélection et Emploi des Consultants. Le consultant qui sera retenu à l'issue de l'évaluation technique, se verra adresser une lettre d'invitation pour la suite de la procédure.

6. SOUMISSION ET DOSSIER DE CANDIDATURE

Les expressions d'intérêts devront être formulées par écrit et accompagnées d'une lettre à manifestation d'intérêt adressée à Monsieur le Directeur Général du Conseil du Café-Cacao. Les Cabinets intéressés doivent en outre fournir les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter la mission (références du cabinet à l'étranger et en Côte d'Ivoire, références concernant l'exécution de missions similaires, les années de réalisation, les coûts, les clients, la liste indicative de son personnel clé, de ses moyens logistiques et matériels, les curriculum vitae et les diplômes du personnel-clé, etc).

Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires à l'adresse ci-dessous indiquée, les jours ouvrables de 08h00 à 12h et de 14h30 à 16h 30 mn.

Le Conseil du Café-Cacao
19^{ème} étage de l'Immeuble de la Caistab porte 17
Service Achats et Passation des Marchés
Tél : 20 25 56 42 / 20 20 27 50
E-Mail : eloi.kone@conseilcafecacao.ci

Les manifestations d'intérêts doivent être soumises en français, et adressées au Directeur Général du Conseil du Café-Cacao, sous plis fermé en quatre (4) exemplaires dont un (01) original, et portant la mention « **Manifestation d'intérêts pour la sélection d'un cabinet de consultants en vue de la réalisation d'une étude de faisabilité pour la mise en place d'un système unifié de traçabilité du cacao d'origine Côte d'Ivoire** » et déposées à l'adresse ci-dessus indiquée au plus tard le **jeudi 11 juillet 2019 à 10 heures.**

La Direction Générale